COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/06/2026
Reçu en préfecture le 13/06/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20260605-2026_053-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS, régulièrement convoqué par Arnaud LE FOLL, Maire, en date du 27 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale du Dresnay, sous la présidence de Monsieur Arnaud LE FOLL, Maire.

Présents : Arnaud LE FOLL, Gwenaelle SEGALEN, David VOGE, Didier LE GUEN, Didier TASSET, Catherine DROUIN, Aziliz MONOT, Sophie LE DERFF, Lucile VASSOUT, Gireg MOUTON, Yvon LE CREFF, Saïg RUBEUS.
Absents excusés : Marine PUGIEU (pouvoir à Gwenaelle SEGALEN), Franck RIDEL (pouvoir à Catherine DROUIN), Pauline GEY (pouvoir à Yvon LE CREFF).
Absent :
Secrétaire de séance : Catherine DROUIN

Délibération n° 2026-053 :
Désignation de deux représentants à l'Association Trégor Solidarités

L'Association Trégor Solidarités (ATS), issue de la modification des statuts de l'ancien comité cantonal de Tréguier, a pour objet de concourir à la réflexion sur le maintien à domicile, d'être une instance de partage et d'échanges sur les besoins identifiés à l'échelle de Lannion Trégor Communauté (LTC), et d'assurer la représentation des différents acteurs et usagers dans le développement de l'aide à domicile. Elle est également un membre actif du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) Lannion Trégor Solidarités (LTS), dont la mission est de promouvoir l'autonomie et le soutien des personnes à domicile.
Conformément aux statuts de l'ATS, le Maire de Loguivy-Plougras est invité à désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour siéger au sein du collège 1 de l'association, composé d'élus de chaque commune de LTC. Cette désignation permettra à la commune de participer activement aux réflexions et décisions relatives au maintien à domicile et à l'accompagnement des personnes fragilisées sur le territoire.
VU les articles L. 2121-29 et L. 2121-30 du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences et aux délibérations des conseils municipaux ;
VU les statuts de l'Association Trégor Solidarités (ATS), qui prévoient la désignation d'élus communaux pour représenter les communes au sein de son conseil d'administration ;
CONSIDÉRANT l'importance de renforcer la coopération entre les communes et les acteurs locaux en matière d'aide à domicile et de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de fragilité ;
CONSIDÉRANT que la participation de la commune de Loguivy-Plougras au sein de l'ATS permettra de mieux répondre aux besoins des habitants en matière d'accompagnement social et médico-social ;
CONSIDÉRANT que cette désignation s'inscrit dans une démarche de solidarité territoriale et de mutualisation des moyens pour améliorer la qualité des services proposés aux usagers ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la candidature de Monsieur David VOGE, deuxième adjoint au Maire, (titulaire) et Madame Aziliz MONOT, conseillère municipale, (suppléante).

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification
Le 11 JUIN 2026

La secrétaire de séance,
Catherine DROUIN
Conseillère Municipale

Le Maire,
Arnaud LE FOLL

MAIRIE DE LOGUIVY-PLOUGRAS (Côtes d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE